



**GUIDE CONCERNANT**

**LA MISE EN PLACE DE QUAIS**

**Lieu historique national du Canal-de-Chambly**

PARCS CANADA  
VOIES NAVIGABLES AU QUÉBEC  
MAI 2026



Ce document d'information vise à présenter les normes d'implantation des quais privés dans les limites du Lieu historique national du Canal-de-Chambly, tel qu'administré par Parcs Canada. Il explique d'une manière globale les types et les formes de quais autorisés, les dimensions minimales et maximales à respecter ainsi que les matériaux favorisés.

Il importe de préciser qu'en vertu de l'article 15 du [Règlement sur les canaux historiques \(DORS 93-220\)](#), la construction et/ou la modification d'un quai (« construction ») doit faire l'objet d'une autorisation préalable de Parcs Canada. Seuls les propriétaires riverains ayant un lot adjacent au lieu historique national du Canal-de-Chambly dans le secteur du petit-Lac<sup>1</sup> et dont la propriété possède un bâtiment principal peuvent faire une demande pour ériger et utiliser un quai aux abords du canal. Le présent guide contient un tableau synthèse exposant les étapes à suivre ainsi qu'un formulaire de demande d'autorisation.

Enfin, la procédure et la tarification annuelle pour l'implantation de quais dans les canaux du Québec, propriété fédérale, peuvent faire l'objet d'une révision périodique.

La tarification est appliquée depuis le **1<sup>er</sup> avril 1997**.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec :

**Parcs Canada**  
**Voies navigables au Québec**  
**1899, boulevard de Périgny**  
**Chambly (Québec) J3L 4C3**

[interventions@pc.gc.ca](mailto:interventions@pc.gc.ca)

---

**NOTE 1 :** Le secteur petit-Lac désigne l'élargissement du canal entre les ponts n<sup>os</sup> 9 et 10 à Saint-Jean-sur-Richelieu (bornes kilométriques 9,5 km et 13,5 km).



## MARCHE À SUIVRE POUR LA MISE EN PLACE DE QUAIS

### Le propriétaire riverain doit soumettre à Parcs Canada :

- 1) Le **formulaire de demande d'intervention** (<https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/qc/chambly/info/services-immobiliers-realty>) dûment complété.
- 2) Le **formulaire de demande d'autorisation** dûment complété, se trouvant en annexe du présent document, incluant les documents à joindre à la demande :
  - ☐ Un **plan des aménagements** proposés (quai et accès), réalisé à l'échelle, incluant les dimensions.
  - ☐ Un **croquis du site**, réalisé à l'échelle, illustrant :
    - L'emplacement des aménagements proposés (quai et accès).
    - Les distances à partir des limites latérales du lot.
    - Tout autre élément pouvant être utile à l'examen du projet.
  - ☐ Une copie du **certificat de localisation**, réalisé par un arpenteur-géomètre.
  - ☐ Des **photos récentes** ainsi qu'un point GPS de l'endroit visé pour la réalisation des aménagements proposés.

### Évaluation par Parcs Canada

- 1) **Autorisation accordée**, avec ou sans conditions.  
L'analyse effectuée par Parcs Canada ne constitue pas une approbation de nature technique ou structurale. Le demandeur demeure responsable de la conception, de la conformité, de la construction et de la sécurité des aménagements réalisés.
- 2) **Autorisation refusée**

### Délivrance du permis

Le permis est octroyé pour une durée de **5 ans** et **n'est pas transférable sauf lors de la vente de la propriété** à laquelle le quai est rattaché. Le propriétaire du permis devra alors soumettre une demande à Parcs Canada.



| Réalisation des aménagements |                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1)                           | <b>Mise en place</b> du quai et réalisation des aménagements par le demandeur ou son entrepreneur, le cas échéant.                                                                                        |
| 2)                           | Parcs Canada se réserve le droit d'effectuer une visite de conformité, une vérification des aménagements réalisés ou lorsqu'un enjeu de sécurité, d'opération ou de conformité est porté à son attention. |



## Normes de construction et d'aménagement de quais

| TYPES                          | FORMES                        | DIMENSIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                | MATÉRIAUX                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flottant <i>fig. 2</i>         | Perpendiculaire <i>fig. 4</i> | <b><u>Largeur</u> :</b><br><br>Min. : <b>1,52 m (5')</b><br><br>Max. : <b>3,05 m (10')</b>                                                                                                                                                                                                | bois naturel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Fixe sur pilotis <i>fig. 3</i> | Parallèle <i>fig. 5</i>       | <b><u>Longueur</u> :</b><br><br>Min. : <b>3,05 m (10')</b><br><br>Max. : <b>13,5 m (44' 3")</b>                                                                                                                                                                                           | bois traité sous pression en usine<br>(seulement pour la partie de la structure qui n'est pas en contact avec le plan d'eau)                                                                                                                                                                                                      |
| NOTE 2                         |                               | <b><u>Restrictions</u> :</b> <i>fig. 6</i><br><br>Les quais doivent être :<br>a) Érigés à 5 m ou plus des limites de propriété adjacentes<br>b) Érigés à plus de 10 m d'un autre quai ou ouvrage d'un voisin<br>c) Situés à au moins 30 m du chenal de navigation délimité par les bouées | polymère<br><br>matériau composite<br><br>métaux non corrosifs (ex. aluminium):<br>pilotis, structure, accastillage<br><br>barils de plastique propres, n'ayant contenu aucune substance toxique<br><br>flotteurs de polyéthylène remplis de polystyrène expansé<br><br>béton pour les ancrages ou les pesées de quais flottants. |

NOTE 2 : Voir les figures en annexe



## Aménagement des quais et accès

1. Selon la configuration de la rive, l'accès au quai doit être assuré par un escalier, une passerelle ou une combinaison des deux, afin d'empêcher la création de zones d'érosion. La zone occupée par les escaliers et/ou la passerelle doit permettre un dégagement minimal de 1,0 mètre avec la piste cyclable, le cas échéant.
2. La largeur recommandée pour l'escalier et/ou la passerelle doit être comprise entre 0,61 et 1,22 mètre (entre 2 et 4 pieds).
3. Les quais doivent être conçus pour permettre leur déplacement ou leur démantèlement dans le cadre de travaux d'entretien ou d'interventions d'urgence sur les rives. Pour cette raison Parcs Canada privilégie l'installation d'un quai flottant. Les propositions de quais fixes sur pilotis pourront être évaluées au cas par cas selon les caractéristiques du site et les contraintes associées au projet.
4. Aucune excavation de la rive ou des sédiments, le dépôt de matériaux (débris, remblais, etc.) dans le canal et l'enlèvement de végétation en rive ne seront permis pour la mise en place d'un quai, d'un escalier ou d'une passerelle.
5. Les quais ne doivent pas entraver le chenal de navigation ni la libre circulation des eaux. Vous êtes responsable de vous assurer que votre projet est conforme à la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* (LENC). Selon la nature du projet, une autorisation pourrait être requise auprès de Transports Canada dans le cadre du Programme de protection de la navigation (PPN).

Conformément à la LENC, vos travaux peuvent notamment nécessiter la publication d'un avis de non-interférence ou le dépôt d'une demande d'approbation auprès de Transports Canada.

Vous êtes invité à consulter l'[outil d'examen des projets](#) de Transports Canada afin de déterminer les exigences applicables à votre projet.

Pour toute question relative à l'application de la LENC ou au processus d'autorisation, veuillez communiquer [votre bureau régional du PPN](#).

6. Différentes mesures doivent être observées afin d'assurer la protection du poisson et de son habitat. Vous êtes responsable de vous assurer que votre projet est conforme à la *Loi sur les pêches* et aux exigences applicables en matière de protection du poisson et de son habitat.



Les travaux ou empiètements temporaires ou permanents réalisés dans l'eau ou dans l'habitat du poisson pourraient nécessiter la mise en place de mesures d'atténuation particulières ou faire l'objet d'exigences supplémentaires de la part de Pêches et Océans Canada (MPO).

Selon la nature du projet, des autorisations, avis ou recommandations supplémentaires pourraient être requis auprès du MPO.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les [mesures de protection du poisson et de son habitat](#) publiées par le MPO ou communiquer avec le [bureau régional compétent](#).

7. Les aménagements tels que les auvents, abris et autres décorations ne sont pas autorisés. Les « quais-terrasses et/ou les balustrades » pourraient être autorisés suite à une évaluation par Parcs Canada qui se réserve le droit d'effectuer des vérifications ainsi que de demander le retrait de tout mobilier qu'il jugerait incompatible avec les exigences de sécurité, d'opération ou de protection des lieux.
8. Un raccordement électrique est possible pourvu que celui-ci respecte les normes en la matière et qu'il est approuvé par la Ville, si une partie de l'installation doit passer sous une rue. Parcs Canada se réserve néanmoins un droit de regard quant au type d'éclairage proposé.
9. L'utilisation de bois traité sur des surfaces en contact avec l'eau est interdite.
10. L'utilisation de pneus comme défenses de quais est interdite.
11. Les quais flottants doivent être installés à une distance minimale de 1,83 mètre (6 pieds) de la berge si la différence de niveau et l'emplacement le permettent.
12. L'installation des quais doit être effectuée à l'automne ou lorsque le niveau d'eau dans le canal est bas.
13. Il appartient au demandeur de s'assurer que les aménagements proposés respectent les lois et règlements des gouvernements fédéral, provincial et municipal pouvant s'appliquer à l'égard du quai et de la passerelle ou de leur utilisation.
14. Les quais à usage commercial doivent être certifiés par un ingénieur.



15. L'emplacement envisagé pour l'installation du quai et de ses accès ne doit pas être situé dans une zone où se trouvent des espèces végétales exotiques envahissantes (ex : phragmite, alpestrin, etc.) ou des espèces favorisant les pollinisateurs (ex. : asclépiade, aster, trèfle, etc.). Parcs Canada pourrait demander des ajustements au projet ou refuser certains aménagements lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter des espèces d'intérêt écologique ou des habitats présentant un intérêt environnemental.
16. Suite à l'analyse de la demande, la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales supplémentaires pourrait être demandée par Parcs Canada.
17. Tout ajout de quai, d'escalier ou de passerelle, réalisé sans l'obtention d'une autorisation préalable de Parcs Canada, pourrait devoir faire l'objet d'une évaluation et devra, si requis, être modifié ou remplacé aux termes d'une entente à être négociée afin de répondre aux normes.

### **Références utiles :**

**Pêches et Océans Canada** (2010). *L'ABC des quais. Édition du Québec : guide pour la construction de quais écologiques*. Disponible en ligne :  
[https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/mpo-dfo/Fs23-506-4-2011-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2011/mpo-dfo/Fs23-506-4-2011-fra.pdf)



## Établissement d'un permis entre le propriétaire riverain et Parcs Canada

Les embarcadères implantés sur la propriété fédérale doivent faire l'objet d'un permis afin d'encadrer les diverses structures érigées en bordure des berges.

Les droits annuels sont établis en fonction de deux critères, soit : (i) le taux de base et (ii) la superficie occupée. **Note : Les taxes sont incluses dans les tarifs.**

### 1) Taux de base :

**Quai privé : 120,75\$**

**Quai commercial \* : 1 204,75 \$**

(Des frais administratifs de **118,00 \$** seront facturés lors du renouvellement du permis de quai)

*\* incluant quai communautaire*

**2) Superficie occupée :** La tarification est établie proportionnellement en fonction du type et de la superficie de l'embarcadère (incluant quai, escalier / passerelle) ainsi qu'à son utilisation prévue :

|                                                                               |                              |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Quai flottant</b> privé avec amarrage ( <i>vaisseau moins de 4,5 m</i> )   | <b>3,00 \$/m<sup>2</sup></b> |
| <b>Quai flottant</b> privé avec amarrage ( <i>vaisseau de 4,5 m et plus</i> ) | <b>5,25\$/m<sup>2</sup></b>  |
| <b>Quai fixe</b> privé avec amarrage ( <i>vaisseau moins de 4,5 m</i> )       | <b>4,75 \$/m<sup>2</sup></b> |
| <b>Quai fixe</b> privé avec amarrage ( <i>vaisseau de 4,5 m et plus</i> )     | <b>8,25 \$/m<sup>2</sup></b> |
| <b>Quai commercial *</b> , fixe ou flottant                                   | <b>8,25 \$/m<sup>2</sup></b> |

*NOTE : Tarification en vigueur au 1er janvier 2026.*

À titre d'exemple, les droits annuels pour un quai flottant de 2,04 m x 3,05 m sont établis à 139.42 \$ (vaisseau moins de 4,5 m) ou à 153.42 \$ (vaisseau de 4,5 m et plus).

### NOTES :

L'amarrage s'applique uniquement à l'embarcation du titulaire du permis de quai. Toute autre embarcation (visiteurs) doit obtenir un permis d'amarrage lors de son passage à une écluse, selon la tarification d'amarrage en vigueur.



Les petites embarcations non motorisées telles que canots, kayaks, pédalos ou chaloupes entrent dans la catégorie « vaisseau moins de 4,5 m ».

La période d'amarrage s'étend de la mi-mai à la mi-octobre de chaque année ce qui correspond à la période d'opération du Canal-de-Chambly.

## **ÉCLUSAGE**

Les tarifs d'éclusage sont déterminés annuellement. Vous les retrouverez sur le [site Internet de Parcs Canada](https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/qc/chambly/visit/tarifs-fees) (<https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/qc/chambly/visit/tarifs-fees>). De plus, les dates et heures d'ouverture y sont mentionnées.

## **NIVEAUX D'EAU DANS LE CANAL**

Le niveau de l'eau dans le canal peut être abaissé ou rehaussé par Parcs Canada sans préavis. Il est à noter que le niveau peut également fluctuer de façon naturelle en tout temps en fonction des conditions météorologiques. Parcs Canada ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages directs et/ou indirects, de quelque nature que ce soit, pouvant résulter des variations du niveau de l'eau dans le canal, ou y être lié.

## **ÉTABLISSEMENT DES PERMIS ET IMPLANTATION DE LA TARIFICATION**

Les permis seront émis à la suite de la construction ou la mise en place d'un quai ayant eu au préalable l'autorisation de Parcs Canada. Des ajustements liés à l'inflation sont effectués tous les deux ans. Les tarifs peuvent être modifiés sans préavis.



## **ANNEXE**

### ***Formulaire de demande d'autorisation***

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**Pour la mise en place de quais au LNH du Canal-de-Chambly**



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                       |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Nom du (des) propriétaire(s) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                       |               |
| Nom du demandeur :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |               |
| Adresse :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                       |               |
| Ville :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Province :            | Code postal : |
| Téléphone (résidence) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Téléphone (travail) : | Courriel :    |
| Nom de l'entrepreneur :<br>(si applicable)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |               |
| Adresse :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Téléphone :           |               |
| <b>LOCALISATION DES TRAVAUX</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                       |               |
| Numéro civique :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Rue :                 | Ville :       |
| Numéro(s) de lot(s) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                       |               |
| <b>Brève description du projet</b> (Fournir un document en annexe au besoin <input type="checkbox"/> ) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                       |               |
| <b>Nature du projet</b> : (S.V.P. cochez le(s) aménagements(s) proposé(s))<br><div style="display: flex; justify-content: space-between;"><div style="width: 45%;"><div style="display: flex; justify-content: space-between;"><div><input type="checkbox"/> Quai, précisez :</div><div><input type="checkbox"/> Accès, précisez :</div><div><input type="checkbox"/> Autre : (précisez) :</div></div><div style="display: flex; justify-content: space-between;"><div><input type="checkbox"/> Flottant</div><div><input type="checkbox"/> Escalier</div></div><div style="display: flex; justify-content: space-between;"><div><input type="checkbox"/> Fixe</div><div><input type="checkbox"/> Passerelle</div></div></div><div style="width: 50%; vertical-align: top;"><div>Embarcation amarrée :    Oui <input type="checkbox"/>    Non <input type="checkbox"/></div><div>Si oui, S.V.P fournir les informations suivantes :</div><div>Type d'embarcation :</div><div>Dimensions :</div><div>Nom de l'embarcation :</div><div>No d'immatriculation de permis :</div></div></div> |                       |               |

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**Pour la mise en place de quais au LNH du Canal-de-Chambly**



**DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE**

- ☐ Le **formulaire de demande d'intervention**, dûment complété.
- ☐ Un **plan des aménagements proposés** (quai et accès), réalisé à l'échelle, incluant les dimensions.
- ☐ Un **croquis du site\***, réalisé à l'échelle, illustrant :
  - L'emplacement des aménagements proposés (quai et accès).
  - Les distances à partir des limites latérales du lot.
  - Tout autre élément pouvant être utile à l'examen du projet.

*\* Le croquis peut être réalisé à partir du gabarit fourni en annexe ou un autre document.*
- ☐ Une **copie du certificat de localisation** de la propriété visée, réalisé par un arpenteur-géomètre.
- ☐ Des **photos récentes** de l'endroit visé pour la réalisation des aménagements proposés.

**Signature :**

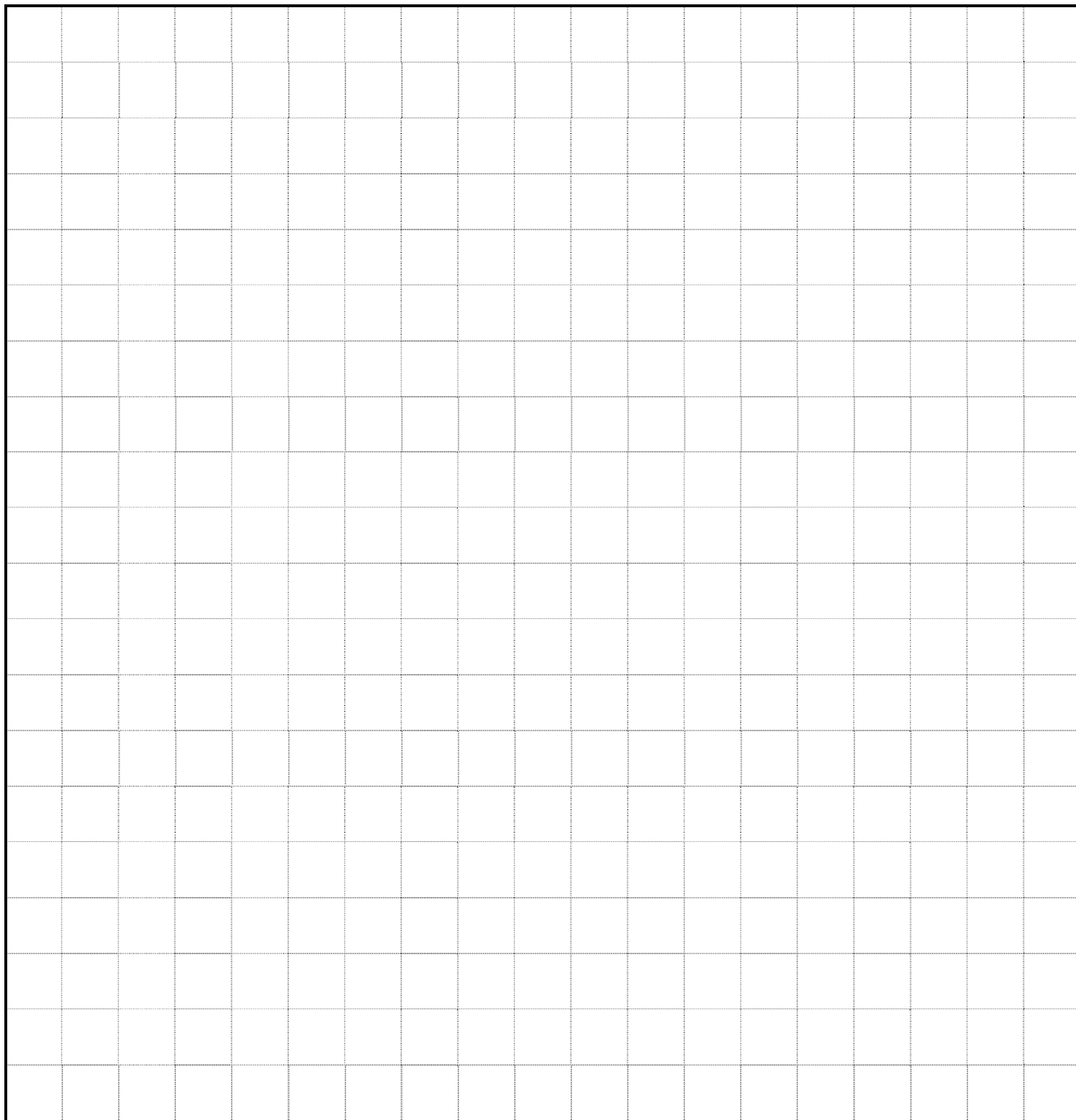
**Date :**

PARCS CANADA | VOIES NAVIGABLES AU QUÉBEC  
1899, boulevard Périgny Chambly (Québec) J3L 4C3  
Courriel : [interventions@pc.gc.ca](mailto:interventions@pc.gc.ca)

*Révision : mai 2026*



## CROQUIS DES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS



Adresse :

Échelle du croquis ( : )



## **ANNEXE**

### ***Figures***

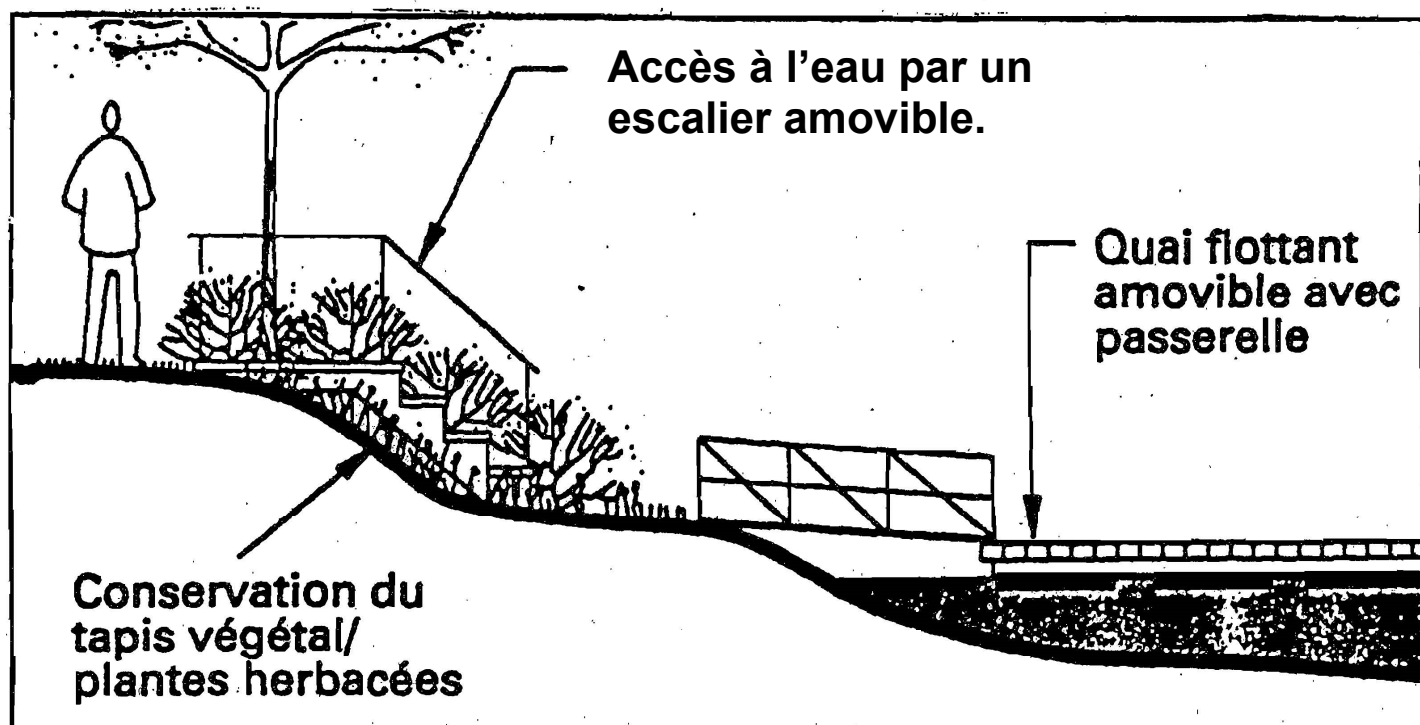
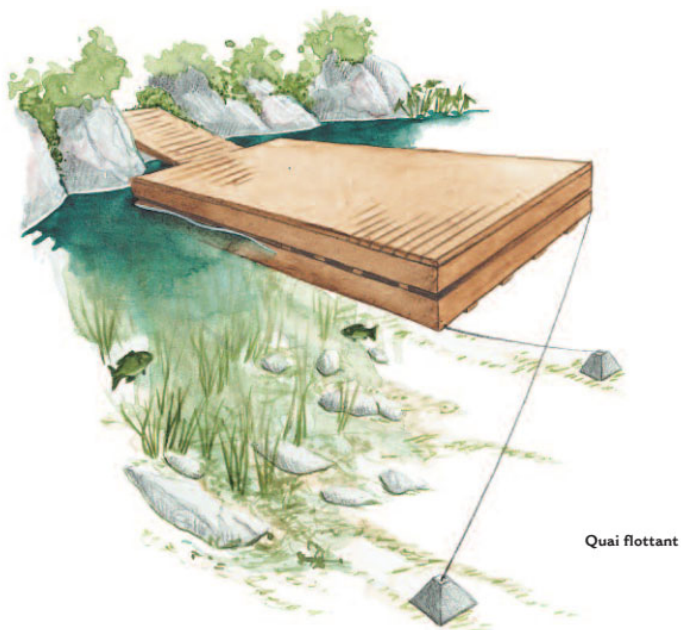


Figure 1

Aménagement proposé pour l'accès aux quais



**Figure 2**

Source : Pêches et Océans Canada (2010).



**Figure 3**

Source : Pêches et Océans Canada (2010).

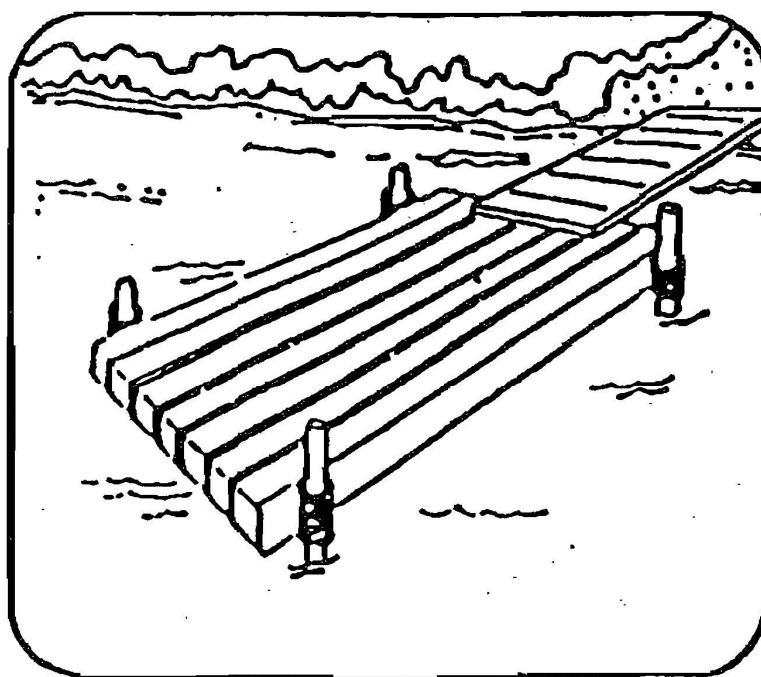


Figure 4

Quai perpendiculaire

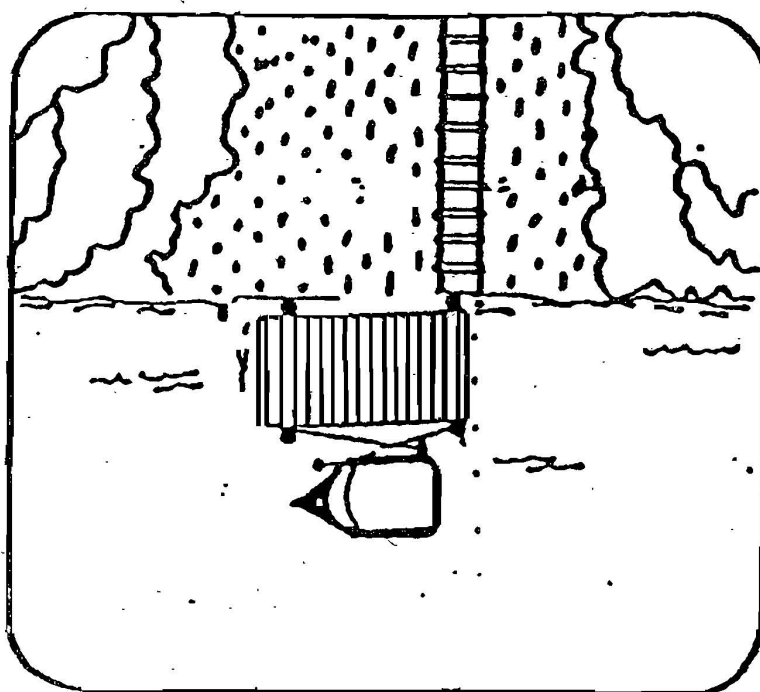


Figure 5

Quai parrallèle

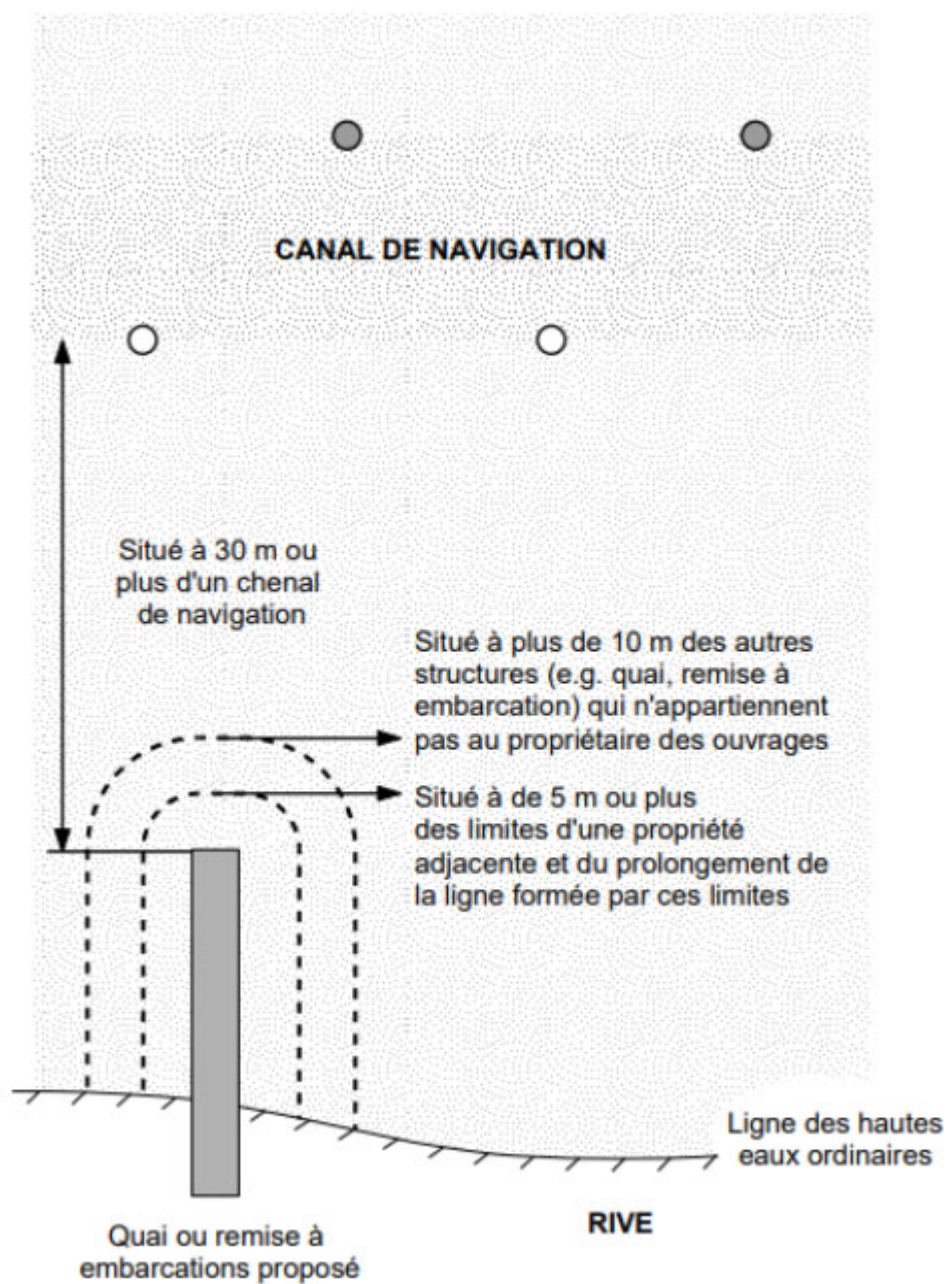


Figure 6

Source : Transport Canada.